



Conditions de rétractation

Par **flodine**, le **20/06/2014** à **16:24**

bonjour; j'ai commandé par courrier de ma résidence principale le 31 mars un abri de piscine suite à la venue du gérant dans ma résidence secondaire le 6 mars ; il m'a demandé par mail de lui envoyer avec le bon de commande un chèque de 4040 euros (j'ai reçu la réception de ce chèque par mail le 5 avril) ;je signale que dans le dossier technique envoyé le 31 mars avec le bon de commande il n'est stipulé AUCUNE mesure de l'abri , ni longueur ni largeur ni hauteur ETC....

J'ai lu sur internet que d'après le code de la consommation sur les bons de commande l'interdiction de recevoir un paiement quelconque du client ; il ne peut intervenir qu'à l'issue du délai de rétractation de 7 jours , sinon la commande peut être annulée .

En bref puisje annuler cette commande SVP ?

je vous remercie de votre réponse

M.MAS